

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 26 août 2025

BILAN DU PÈLERINAGE DES GENS DU VOYAGE À LOURDES

Le pèlerinage des gens du voyage s'est achevé samedi 23 août.

Il s'est déroulé dans des conditions de sécurité maîtrisées sur la ville de Lourdes.

950 caravanes ont été recensées sur les terrains mis à disposition par la municipalité au plus fort du pèlerinage.

L'organisation qui a reposé sur un triptyque (organisateur, ville, État) a progressé depuis plusieurs années et l'implication du directeur du pèlerinage, le père Bellanza et ses équipes, est à saluer notamment dans le relais qu'il a assuré auprès des gens du voyage qui participaient au pèlerinage. En effet les règles d'arrivée et d'accès aux terrains mis à disposition par la ville de Lourdes ont été globalement respectées.

La grande majorité des gens du voyage a suivi les consignes relayées sur les dates et heures d'arrivée à Lourdes.

Ce pèlerinage ne se serait pas aussi bien déroulé sans l'implication des forces étatique de sécurité intérieure, particulièrement la direction départementale de la police nationale et le groupement de gendarmerie départementale des Hautes Pyrénées qui ont été renforcés par deux unités de forces mobiles: les CRS de Lambersart (CRS 11) et de St-Brieuc (CRS13). La présence de deux forces mobiles constitue un socle minimal pour tenir les différents points d'accès à la ville conjointement avec les effectifs du commissariat de Lourdes et ceux des compagnies de gendarmerie d'Argelès-Gazost et de Tarbes.

La municipalité et particulièrement la police municipale ont été d'un appui précieux à la sécurisation de ce rassemblement ; une société de sécurité privée a également été employée par la mairie pour assurer la surveillance des terrains mis à disposition par la ville en amont de l'arrivée des gens du voyage.

Peu de désordres ont été constatés pour cette édition.

Deux faits intolérables sont toutefois à déplorer. Un refus d'obtempérer pour lequel les organisateurs ont identifié les auteurs lesquels se seront rendus au commissariat dès le lendemain et des violences à l'encontre de deux vigiles de la société de sécurité privées. Pour ces derniers faits des plaintes ont été déposées et les auteurs seront poursuivis dès qu'ils seront identifiés.

Plusieurs communes situées en périphérie de la ville de Lourdes ont subi des installations illicites. A chaque fois que des plaintes ont été déposées, leur prise en compte a été assurée avec célérité par les services du parquet pour le volet judiciaire.

Les mises en demeure administratives de quitter les lieux ont été prises par les services de la préfecture dans le respect des délais fixés par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Force est de constater que ces arrivées nombreuses de gens du voyage pendant la période estivale des pèlerinages touchent la ville de Lourdes mais également d'autres communes de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

À l'heure où le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est en cours de révision, il est essentiel que les collectivités qui assurent la compétence création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs depuis la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, restent mobilisées sur le sujet de l'aménagement d'aires d'accueil et d'aires de grand passage, temporaires ou non, afin de pouvoir maîtriser les flux d'arrivées notamment pendant l'été.

L'État assumera son rôle à chaque fois que l'ordre public sera manifestement troublé par des installations illicites, dans le respect des délais et procédures prévues par les textes actuellement en vigueur.

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    